



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 19 i) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Harmonie avec la nature

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [73/235](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié sa présidente d'organiser, à sa soixante-treizième session, un dialogue interactif sur l'harmonie avec la nature à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Terre nourricière, le 22 avril 2019, et prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'application de cette même résolution.

Le dialogue interactif de 2019 a marqué le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution proclamant la Journée internationale de la Terre nourricière ([63/278](#)), elle-même soutenue par la première résolution sur l'harmonie avec la nature, adoptée par l'Assemblée le 21 décembre 2009. Le présent rapport commémoratif témoigne de l'évolution de la prise de conscience de l'humanité concernant sa relation avec la Terre mère. Dans le monde entier, cette évolution se manifeste par des changements dans la législation, les politiques, l'éducation et la mobilisation du public. Ces changements sont motivés par l'urgence de protéger la planète et d'opérer une transition vers un paradigme axé sur la Terre en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

* [A/74/150](#).



I. Introduction

1. Le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution [73/235](#), sa dixième résolution sur l'harmonie avec la nature, dans laquelle elle priait sa présidente d'organiser, à sa soixante-treizième session, un dialogue interactif à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Terre nourricière, le 22 avril 2019, dialogue auquel participeraient des représentants d'États Membres et d'organismes des Nations Unies, des experts indépendants ainsi que d'autres parties prenantes.

2. La Présidente de l'Assemblée générale a ainsi convoqué un dialogue interactif portant sur la Terre nourricière dans l'éducation et les changements climatiques et composé de deux panels, l'un sur l'éducation en harmonie avec la nature et l'autre sur la lutte contre les changements climatiques en harmonie avec la nature. Le dialogue s'est également appuyé sur le précédent rapport du Secrétaire général sur l'harmonie avec la nature ([A/73/221](#)).

3. Les participantes et participants¹ ont salué les progrès réalisés au cours de la dernière décennie dans la transition vers un paradigme axé sur la Terre plutôt que sur l'humain, l'accent étant mis sur la législation, les politiques publiques, l'éducation et la mobilisation du public à travers le monde. L'ensemble des interventions et des exposés présentés sont disponibles sur une page dédiée du site consacré au programme de l'ONU Harmonie avec la nature².

4. Le présent rapport s'appuie sur les exposés des intervenants et sur des contributions d'experts du monde entier appartenant au Réseau de savoirs pour l'harmonie avec la nature des Nations Unies³. Il rend compte des réalisations et des progrès accomplis entre juillet 2018 et juillet 2019 et illustre de quelle façon la prise de conscience croissante et les préoccupations profondes concernant les changements climatiques se reflètent dans les initiatives prises dans les domaines de la législation, des politiques et de l'éducation.

II. Commémoration du dixième anniversaire de la Journée internationale de la Terre nourricière et de la première résolution sur l'harmonie avec la nature

5. L'année 2019 marque le dixième anniversaire des résolutions [63/278](#) et [64/196](#), dans lesquelles l'Assemblée générale a, respectivement, proclamé le 22 avril Journée internationale de la Terre nourricière et exprimé la nécessité de vivre en harmonie avec la nature⁴. Dans ces résolutions, l'Assemblée constate que le modèle actuel, qui favorise un développement destructeur, est tout aussi néfaste pour la dignité humaine que pour la nature. L'adoption de ces résolutions a contribué à la tendance mondiale en faveur de l'octroi à la nature de droits légaux ou du statut de personne.

¹ Silvia Bagni, Delphine Batho, Antonio Herman Benjamin, Frank Bibeau, David R. Boyd, Valérie Cabanes, Freddy Delgado, Thomas Egli, Gabriela Eslava, Cillian Lohan, Elizabeth MacPherson, Markie Miller, Liam Sy Paquemar, Luis Armando Tolosa Villabona, Ngozi Unuigbo et Ivan Zambrana-Flores. Animateur : Alessandro Pelizzon.

² www.harmonywithnatureun.org/dialogues (en anglais seulement).

³ www.harmonywithnatureun.org/experts (en anglais seulement).

⁴ Dans le contexte du paradigme centré sur la Terre dont il est question dans le présent rapport, la nature, ou « Terre nourricière », n'est ni un objet ni un bien, mais bien un sujet de droit doté de la personnalité juridique dont la valeur intrinsèque est reconnue. On met d'ailleurs un N majuscule à « nature » dans la version anglaise du présent rapport, comme cela a été fait au 29^e alinéa de la résolution [73/235](#) de l'Assemblée générale.

6. Comme l'a souligné la Présidente de l'Assemblée générale dans son discours d'introduction au dialogue interactif du 22 avril 2019, « prendre soin de la nature, c'est prendre soin des personnes, respecter leur cycle de vie » et « il est impératif d'abandonner l'exploitation débridée, non durable et illimitée de la nature et d'établir un modèle de développement capable de respecter le cycle naturel des écosystèmes et leur capacité à se renouveler et à se régénérer ».

7. Tous les participants au dialogue interactif ont affirmé la nécessité de respecter la planète et de réformer la législation, l'économie et l'éducation.

8. La Vice-Ministre bolivienne de l'environnement, de la biodiversité, du changement climatique et de la gestion et du développement des forêts a expliqué que son pays avait étendu à la nature les droits collectifs et que les êtres humains y sont considérés comme des individus distincts, mais aussi comme des collectifs sociaux, à savoir des réseaux complexes d'individus évoluant dans des systèmes culturels et économiques. Les droits de la Terre mère s'inscrivent dans le prolongement des droits à la vie, à la reproduction, à l'eau et d'autres droits.

9. Le Représentant permanent de l'Inde a insisté sur le fait que, traditionnellement, de nombreuses cultures anciennes vivaient en harmonie avec la nature et respectaient les écosystèmes environnants. Elles en tiraient leur subsistance tout en protégeant leurs richesses. La philosophie de l'Inde a en effet toujours été de vivre en harmonie avec la nature.

10. Le Représentant permanent du Bangladesh a souligné la nécessité de protéger et de préserver la planète qui nous soigne et nous nourrit, ainsi que la philosophie de la population locale, que l'on peut résumer comme suit : « La survie collective dépend de la capacité du peuple à vivre en harmonie avec la nature. Le peuple bangladais entretient un lien très étroit avec la Terre nourricière. Depuis des temps immémoriaux, il a prospéré grâce aux richesses que lui offrait la nature. Les inondations et les autres phénomènes naturels qui se sont produits n'ont pas réussi à perturber le lien intrinsèque qu'il entretient avec la Terre mère. »

11. Le Représentant permanent de l'Équateur a souligné que la Constitution équatorienne de 2008 reconnaissait la nature comme une entité vivante et un sujet de droit, et que son existence, son maintien et sa régénération devaient par conséquent être respectés et activement protégés. Le maintien des biocycles doit ainsi faire l'objet d'une attention particulière, ainsi que la restauration et la régénération de ces cycles à la suite de dommages de tous types.

12. « La nature n'est plus une simple chose », a déclaré le juge Antonio Herman Benjamin, de la Haute cour du Brésil. « L'octroi de droits à la nature reflète un changement profond dans la mentalité juridique traditionnelle. On considérait autrefois la nature comme un simple assemblage d'éléments, alors qu'on la voit aujourd'hui comme la raison d'être et le fondement de toute vie. Ce changement de paradigme, qui faisait auparavant l'objet de débats dans les cercles philosophiques et éthiques, a donné lieu à un nouveau modèle juridique. »

13. Le Directeur de l'Autorité plurinationale de la Terre mère, une institution bolivienne, a ajouté que, dans un monde pluriel aux ontologies diverses, il était impératif de transformer la vision utilitariste des systèmes naturels. « Si nous admettons le fait que les êtres humains font partie intégrante de la nature, nous ne devons pas nous contenter d'une discussion portant exclusivement sur celle-ci. Pour les Boliviens, le terme "Terre nourricière" décrit un système vivant complexe qui inclut le monde naturel, mais aussi les différentes cultures humaines et leurs histoires. »

14. Cillian Lohan, Rapporteur sur la justice climatique du Comité économique et social européen, a déclaré que ce dernier travaillait sur une initiative fondée sur une approche de la Terre nourricière visant à redéfinir le fonctionnement de l'économie. L'objectif est de transformer la société selon de nouveaux modèles économiques qui répondent aux besoins humains tout en protégeant la planète dont nous dépendons.

15. Delphine Batho, députée à l'Assemblée nationale française et Présidente du mouvement Génération Écologie, a souligné la nécessité de transformer la relation que nous entretenons collectivement avec la nature. Elle propose une démarche en deux étapes, soit la reconnaissance des droits de la nature, qui font de l'être humain un élément à part entière de celle-ci, et celle de ses diverses composantes, à savoir les cours d'eau, les forêts, les arbres, les océans et les montagnes, en tant que sujets de droits.

16. « L'éducation est un outil vital permettant de façonner la relation entre l'homme et la nature et d'influencer la lutte contre les changements climatiques mondiaux. Cette éducation peut être acquise à tout âge de manière formelle ou informelle », a déclaré Ngozi Unuigbo.

17. David R. Boyd, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement, a recommandé l'adoption de trois mesures visant à accélérer la transition vers un avenir durable : l'enseignement des connaissances écologiques, la promotion du droit de vivre dans un environnement sain et durable et la reconnaissance des droits de la nature.

18. Dans ses déclarations finales, Alessandro Pelizzon, l'animateur du dialogue, a souligné que la tenue d'un débat collectif plus large sur le thème de l'harmonie avec la nature contribuait à approfondir le paradigme axé sur la Terre et d'en accroître la portée et la diversité. Il a insisté sur le fait que le droit et l'éducation étaient au cœur du développement de ce paradigme, car ils permettent d'amorcer un profond changement ontologique et sémantique et de redéfinir le monde non humain en des termes juridiques.

19. La section qui suit rend compte des initiatives inspirées par le programme Harmonie avec la nature ayant été mises en œuvre entre juillet 2018 et juillet 2019. Les progrès en matière de législation, de politiques publiques, d'éducation formelle et informelle et de mobilisation du public reflètent la progression, au cours des 10 dernières années, de l'engagement de la communauté mondiale en faveur d'une transition vers un paradigme centré sur la Terre et prônant la vie en harmonie avec la nature.

III. Lois et politiques axées sur la Terre⁵

20. Partout dans le monde, les administrations locales, centrales et fédérales adoptent des lois qui reconnaissent le droit de la nature et du monde naturel d'exister et de prospérer. Dans de nombreux cas, ces nouvelles lois sont le fruit d'une collaboration entre des organisations non gouvernementales (ONG), des associations de la société civile, des législateurs et des organes législatifs. Ces derniers cherchent ainsi à élaborer, à adopter et à appliquer des lois reconnaissant la nature comme un sujet de droit ou une entité juridique protégée par la loi.

21. Les ONG et les associations de la société civile ont en outre intensifié avec succès les efforts visant à faire reconnaître les droits de la nature et les décisions qui assurent la protection du monde naturel. De plus, les pays ayant déjà incorporé les

⁵ <http://www.harmonywithnatureun.org/rightsOfNature> (en anglais seulement).

droits de la nature dans leur législation mettent en œuvre ces droits en appliquant des décisions judiciaires protégeant la nature.

22. Les lois coutumières et autochtones continuent de servir de modèles pour élargir le droit positif occidental en vue d'y inclure le respect des droits de la nature et de la nature elle-même. Les groupes autochtones sont de plus en plus nombreux à incorporer formellement dans leurs lois ce qu'ils considèrent depuis longtemps comme une vérité fondamentale, à savoir que les humains font partie du monde naturel et qu'ils doivent vivre en harmonie avec la nature.

A. Législations nationales adoptées en faveur de la reconnaissance des droits de la nature

23. Le 30 janvier 2019, la Haute cour du Bangladesh a rendu son jugement sur la requête déposée en 2016 par l'organisation Human Rights and Peace for Bangladesh pour contester l'empiètement illégal sur le fleuve Turag. Se fondant sur la doctrine de la confiance publique, l'instance a accordé le statut de personne morale au cours d'eau et demandé le retrait immédiat de tous les établissements illégaux situés sur ses berges.

24. Le 21 mars 2019, le Tribunal fédéral suprême du Brésil a adopté une perspective écologique fondée sur le principe de la dignité de la personne humaine et rendu un arrêt historique reconnaissant les animaux non humains en tant que sujets de droits. La décision portait sur la nécessité de remplacer le paradigme anthropocentrique de la forme juridique par une pensée biocentrique capable de mesurer la valeur intrinsèque de la nature et d'approfondir les liens réciproques entre les êtres humains et la nature.

25. Le 20 décembre 2018, les droits de la nature ont été reconnus dans la loi organique municipale de Paudalho, dans l'État du Pernambouc (Brésil). La loi a servi de base à la reconnaissance des droits de la source d'eau naturelle de San Severino Ramos. En vertu de la loi locale n° 878/2018, l'eau naturelle a le droit d'exister, de prospérer et d'évoluer.

26. Le 17 juin 2019, le Tribunal supérieur de Medellín (Colombie) a reconnu la rivière Cauca, son bassin et ses affluents en tant que sujets de droits. Le Tribunal a ainsi déclaré que les cours d'eau bénéficient du droit à la protection, à la conservation, à l'entretien et à la restauration, comme ceux accordés en 2016 au fleuve Atrato, et qu'une commission de gardiens doit être établie.

27. Le 30 mai 2019, le Tribunal administratif de Tolima (Colombie) a reconnu les droits de trois cours d'eau relevant de sa juridiction, à savoir les rivières Coello, Combeima et Cocora, ainsi que de leurs bassins et affluents. Dans sa décision, le Tribunal conclut que ces cours d'eau sont des entités individuelles ayant droit à la protection, à la conservation, à l'entretien et à la restauration par l'État et les collectivités locales et ordonne l'arrêt immédiat de l'exploration et de l'exploitation minières dans ces bassins hydrographiques.

28. Le 19 mars 2019, le Tribunal civil municipal de La Plata, dans le département de Huila (Colombie), a reconnu les droits de la rivière La Plata. La décision a été prise à la suite d'une action en justice intentée par des habitants du quartier d'El Remolino contre une entreprise de services publics dont la négligence dans une affaire de fosse septique aurait contaminé la rivière. Elle reconnaît le droit des habitants d'El Remolino à un environnement sain ainsi que les droits du cours d'eau et de l'écosystème.

29. Le 9 août 2018, le Tribunal administratif de Boyacá (Colombie) a reconnu le *paramo* de Pisba en tant que sujet de droit. La décision a été prise à la suite d'une action en justice intentée par des habitants de six municipalités pour protester contre la délimitation, sans consultation préalable, des frontières du *paramo* à des fins d'octroi de permis d'exploitation minière et pour sensibiliser le public à la protection insuffisante des *paramos* et à leur importance dans le cycle de l'eau. Le Tribunal a ordonné au Ministère de l'environnement de protéger les 45 000 hectares de *paramo*.

30. En janvier 2019, en Équateur, une société vénézuélienne cherchant à installer un delphinarium dans une destination touristique a demandé le réexamen de sa requête, qui avait été refusée par le Ministère de l'environnement en raison de préoccupations liées au bien-être animal. Le Ministère s'est appuyé sur la législation nationale relative aux droits de la nature et a refusé d'autoriser la construction du delphinarium. L'application des droits de la nature à la sphère marine constitue une nouvelle tendance. Auparavant, en Équateur, ces droits s'appliquaient principalement aux questions minières, à la protection des écosystèmes et aux droits collectifs autochtones.

31. Le 10 juin 2019, le Congrès de l'État de Colima (Mexique) a approuvé un amendement à la Constitution de l'État en vue d'assurer la primauté des droits de la nature sur les intérêts économiques ou politiques. Les articles 2 et 16 ont ainsi été amendés afin que la nature, ainsi que tous ses écosystèmes et toutes ses espèces, soit considérée comme une entité collective disposant de droits et que les secteurs public, privé et social se partagent la responsabilité de sa protection, de sa préservation et de son rétablissement. Avec le soutien du Earth Law Center, la députée Blanca Livier Rodríguez a piloté les efforts déployés en vue de l'adoption de l'amendement.

32. La Commission des droits de l'homme de l'État du Guerrero (Mexique), dont la Constitution, adoptée en 2014, a fait de l'État la première entité fédérée à reconnaître les droits de la nature, a accepté de recevoir les plaintes présentées par des citoyens pour des mauvais traitements perpétrés contre des animaux, comme dans le cas du zoo de Zochilpan.

33. En Ouganda, le 7 mars 2019, le Parlement a reconnu les droits de la nature dans la loi intitulée *National Environment Act, 2019*. L'article 4 stipule ainsi que « la nature a le droit d'exister, de subsister, d'être préservée et de régénérer ses cycles de vie, sa structure, ses fonctions et ses mécanismes en évolution » et qu'« une personne a le droit d'intenter une action devant un tribunal compétent pour toute atteinte aux droits de la nature énoncés dans la présente loi ». L'association Advocates for Natural Resources and Development a piloté les efforts avec l'appui de la Fondation Gaia.

34. Le 9 mai 2019, le Yurok Tribal Council, en Californie (États-Unis d'Amérique), a voté à l'unanimité en faveur d'une résolution établissant les droits du fleuve Klamath. Avec l'adoption de cette résolution, la tribu des Yurok devient la quatrième tribu autochtone dont la législation reconnaît les droits de la nature.

35. Le 26 février 2019, les électeurs de Toledo, en Ohio, ont voté en faveur de la Déclaration des droits du lac Érié, qui donne au lac et à son bassin hydrographique le droit « d'exister, de prospérer et d'évoluer naturellement ».

36. À la fin de 2018, la bande des Ojibwés de la réserve de White Earth, au Minnesota, a adopté une loi reconnaissant officiellement les droits de Manoomin (« riz sauvage »). Celle-ci stipule qu'« il est devenu nécessaire d'établir un fondement juridique permettant de préserver, pour les générations futures, le riz sauvage et les ressources en eau douce, qui font partie de nos principaux aliments conventionnels ». La loi réaffirme la relation des Anishinaabes avec le riz sauvage, les paysages sacrés et les lois traditionnelles, ainsi que leurs responsabilités à cet égard, et déclare illégale toute violation des droits de Manoomin par les entreprises ou les pouvoirs publics.

37. En juin 2019, le conseil municipal de Santa Monica, en Californie, a souligné l'importance des droits de la nature en insérant, au début d'une nouvelle division du code municipal destinée à regrouper les nombreuses lois municipales relatives à l'environnement, un arrêté (« Sustainability Rights Ordinance ») qui accorde aux communautés et aux écosystèmes naturels des droits fondamentaux et inaliénables. Le conseil municipal avait déjà reconnu les droits de la nature en août 2018 en interdisant les puits d'eau privés.

38. Le 9 juillet 2018, le conseil d'administration de la ville de Crestone, au Colorado, a adopté à l'unanimité une résolution reconnaissant les droits de la nature.

B. Législations nationales en vigueur reconnaissant les droits de la nature

39. Le 22 avril 2019, au Chili, une pétition réclamant l'inclusion des droits de la Terre mère dans la Constitution a été présentée au Sénat par des citoyens. Dans les mois à venir, le Sénat discutera des amendements potentiels qu'il convient d'apporter à la Constitution.

40. En mai 2019, la Cour suprême de l'Équateur a rendu un jugement dans une affaire de crime contre les espèces sauvages, ordonnant la confiscation d'un navire transportant 6 226 requins. Les arguments favorables à la reconnaissance des droits de la nature présentés par écrit par l'ONG Coordinadora Ecuatoriana de organizaciones para la Defensa de la Naturaleza y el Medio Ambiente (CEDENMA) ont été mentionnés dans le jugement.

41. Le recours à l'*amicus curiae* a été déterminant dans les affaires relatives aux droits de la nature traitées en Équateur. L'*amicus curiae*, ou « ami de la Cour », est invité à intervenir en qualité de consultant pour présenter un exposé sur des questions importantes, notamment les répercussions de la décision sur le bien-être du public et de l'environnement. Depuis 2010, le juriste spécialiste des questions d'environnement Hugo Echeverría, de la CEDENMA, a rédigé plusieurs mémoires en qualité d'*amicus curiae*. Il a ainsi présenté des arguments juridiques spécialisés dans plusieurs affaires environnementales portées devant les tribunaux aux Galapagos, un site naturel réputé ayant le statut de patrimoine mondial.

42. Le 5 février 2019, la Cour constitutionnelle de l'Équateur a annoncé qu'elle examinerait le contenu juridique des droits de la nature. Les décisions prises par la Cour dans certaines affaires créent une jurisprudence contraignante sur laquelle se fondent les droits constitutionnels. C'est la première fois que la Cour fait usage de ce pouvoir dans le domaine des droits de la nature. Elle a par ailleurs annoncé qu'elle se pencherait sur les normes et les limites concernant l'exploitation des ressources et ses répercussions sur la nature.

43. Lancé le 20 mai 2019, le site de l'Observatoire juridique des droits de la nature⁶, une organisation équatorienne, compile toutes les affaires relatives aux droits de la nature traitées sur le territoire national, ce qui en fait un outil mondial. Il propose également une analyse juridique fondée exclusivement sur les termes constitutionnels de l'applicabilité de ces droits. L'Équateur reste un chef de file dans le domaine des droits de la nature : on y a d'ailleurs célébré, le 20 octobre 2018, le dixième anniversaire de la constitutionnalisation de ces droits.

44. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le conseil municipal de Frome a rédigé un projet de règlement prévoyant la reconnaissance des droits de la rivière Frome. L'objectif est de protéger le cours d'eau, ses affluents et le

⁶ Voir www.derechosdelanaturaleza.org.ec (en espagnol seulement).

site de Rodden Meadow au bénéfice des générations actuelles et futures. L'approbation finale du conseil a été obtenue en 2019 et Frome attend maintenant la réponse du gouvernement central.

45. En septembre 2018, au Wisconsin (États-Unis d'Amérique), Rekumani Bill Greendeer, de la nation Ho-Chunk, a présenté au conseil général des Ho-Chunk un projet de résolution sur les droits de la nature avec l'aide du Community Environmental Legal Defense Fund. L'assemblée législative de la nation a décidé de rédiger un amendement constitutionnel sur les droits de la nature, ainsi que des lois d'appui, afin de répondre aux préoccupations exprimées dans la résolution proposée et de garantir les protections qui y figurent.

C. Tendances en matière de politiques se rapportant aux droits de la nature

46. Dans son premier discours au Sénat, en août 2018, la sénatrice australienne Mehreen Faruqi a demandé l'adoption de lois sur les droits de la nature visant notamment à protéger des écosystèmes emblématiques comme la Grande Barrière de corail, le bassin Murray-Darling et le grand bassin artésien.

47. Dans la municipalité de Lennik (Belgique), des citoyens sont intervenus pour faire respecter les droits de la nature à la suite d'une réorganisation peu judicieuse des terres agricoles. Des avocats ont déposé une plainte au nom de 100 arbres protégés, affirmant que la responsabilité de leur protection incombe aux autorités régionales. La décision finale dans cette affaire n'a pas encore été rendue.

48. À São Paulo (Brésil), un avant-projet de loi sur les droits de la nature a été présenté au Comité sur la constitution, la justice et la citoyenneté. Il a fait l'objet d'une évaluation positive de la part de la commission principale et on peut s'attendre à ce que son intégration future dans le système juridique soit facilitée.

49. À la suite de la tragédie humaine et environnementale causée par la rupture d'un barrage minier survenue à Brumadinho (Brésil) en janvier 2019, l'organisation Métodos de Apoio a Práticas Ambientais e Sociais (MAPAS) a commencé à élaborer, en collaboration avec le mouvement Aliança do Rio Doce et d'autres groupes de la société civile, des plans d'action en faveur du redressement social et environnemental de la région. L'objectif est notamment de promouvoir les droits de la nature en général et de ceux de la rivière Paraopeba en particulier.

50. MAPAS œuvre par ailleurs à la reconnaissance juridique des droits du fleuve Capibaribe avec l'aide du député Daniel Coelho, de l'Université catholique du Pernambouc, de l'Université rurale fédérale du Pernambouc et de plusieurs autres organisations.

51. En 2019, l'ONG Pender Ocean Defenders, basée aux Îles Pender, en Colombie-Britannique (Canada), a rédigé, en partenariat avec l'Earth Law Center, une déclaration sur les droits des orques résidentes du sud dans laquelle elle demande aux administrateurs de ces îles d'adopter une résolution appuyant les droits naturels de ces mammifères marins.

52. En El Salvador, l'ONG Sí por los Derechos de la Naturaleza travaille sur un projet d'arrêté pour le conseil municipal d'Ahuachapán. Le projet reconnaît la Laguna El Espino comme une entité vivante et un sujet de droit.

53. Le 5 juin 2019, l'Assemblée législative d'El Salvador a approuvé une déclaration selon laquelle « les forêts sont des entités vivantes ». Sí por los Derechos de la Naturaleza et l'Earth Law Center ont également présenté à l'Assemblée législative un projet de déclaration des droits des forêts salvadoriennes.

54. En Europe, cinq partis politiques soutiennent activement les droits de la nature et la reconnaissance du crime d'écocide et se sont donné pour mission de défendre ces concepts devant le Parlement européen. Un nouveau traité présenté par le Parti vert européen reconnaît les droits de la nature et propose des actions pour protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques. Le traité stipule ainsi que « toute personne a le droit à un climat stable et un environnement sain, équilibré ».
55. Un groupe de juristes français soutenant le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a rédigé une motion sur les droits de la nature qui sera examinée par les membres lors du Congrès mondial de la nature 2020.
56. Avec l'aide de la branche italienne de l'ONG Nature's Rights, la commune de Civita Castellana (Italie) a entamé des démarches visant à intégrer les principes des droits de la nature dans ses structures politiques et décisionnelles et à créer un plan d'action pour leur application. Elle devient ainsi la première #NaturesRightsZone.
57. Le 10 décembre 2018, aux Pays-Bas, l'Earth Trusteeship Initiative a énoncé les Principes de La Haye, qui visent à orienter la rédaction d'une déclaration universelle des responsabilités en matière de droits de l'homme et de tutelle de la Terre, responsabilités qui incluent notamment le respect des droits de la nature.
58. Le 11 décembre 2018, des députés du Parlement néerlandais ont reçu de la part de la société civile une pétition prônant le droit à la nature sauvage, les droits des générations futures, le droit à une interaction non violente avec les animaux et le droit à une terre propre, ce dernier comprenant les droits de la nature.
59. En décembre 2018, des *iwi* (tribus) locales de Hawkes Bay, en Nouvelle-Zélande, ont déposé auprès d'une autorité gouvernementale locale un rapport demandant l'octroi de la personnalité juridique au Te Mata Peak. Le modèle proposé est semblable à celui du fleuve Whanganui, qui a obtenu ce statut en 2016.
60. Au Nigéria, la River Ethiope Trust Foundation, l'Earth Law Center et d'autres partenaires ont rédigé un projet de loi intitulé *River Ethiope Rights Act of 2019*. L'objectif était de faire du fleuve Ethiope le premier cours d'eau d'Afrique reconnu comme une entité vivante dotée de droits reconnus par la loi. Des commentaires sur la *Nigerian National Water Resources Act of 2016*, qui prévoit l'intégration des droits des cours d'eau dans la législation, ont été présentés au Parlement nigérian et sont en cours d'examen.
61. En Suède, le maire de la commune de Forshaga a entrepris, en collaboration avec l'ONG Rights of Mother Earth, des démarches pour obtenir l'octroi de droits à une section de la rivière Klarälven qui relève de la compétence de son comté et de son conseil.
62. Le 15 mai 2019, lors d'un séminaire sur les droits légaux de la nature organisé au Parlement suédois, la branche suédoise de l'organisation Rights of Nature a proposé d'amender la Constitution afin que « la nature, y compris les écosystèmes, les communautés naturelles et les espèces, se voie garantir les droits d'exister naturellement, de prospérer, de se régénérer, d'évoluer et d'être restauré et la liberté d'exercer, de faire respecter et de défendre ces droits et libertés ».
63. Dans le district de Buliisa, en Ouganda, la communauté des Bagungu documente les lois coutumières et les systèmes communautaires de gouvernance écologique qui favorisent le respect des droits de la nature. Avec l'aide de deux ONG locales, African Institute for Culture and Ecology et Advocates for Natural Resources and Development, ils cherchent à faire reconnaître leurs sites naturels sacrés, dont le lac Albert, et à obtenir leur protection par les pouvoirs publics.

64. À St. Louis, au Missouri (États-Unis d'Amérique), des citoyens ont lancé une campagne en vue de faire adopter une politique publique reconnaissant à Cold Water Creek et à toutes les autres voies navigables interconnectées de la région le droit d'exister, de se régénérer et de prospérer. Le texte stipule également que la santé et le bien-être de la population de St. Louis sont indissociables de l'état du milieu naturel environnant.

65. La conférence Kairos for Creation: Confessing Hope for the Earth – The Wuppertal Call s'est tenue du 16 au 19 juin 2019 à Wuppertal (Allemagne), à l'invitation de l'Association protestante des Églises et des missions, de l'Église évangélique en Allemagne, de la Mission évangélique unie, de l'organisation Bread for the World et du Conseil œcuménique des Églises (qui prépare sa onzième assemblée). Il a notamment été recommandé de « promouvoir les efforts déployés par l'ONU en vue de créer un cadre juridique pour la rédaction d'une Charte universelle des droits de la Terre nourricière (Cochabamba 2010) ayant une valeur contraignante ainsi qu'un système international de jurisprudence de la Terre et d'étudier la possibilité de mettre en place un Conseil des Nations Unies pour les droits de la nature et de faire reconnaître le crime d'écocide par la Cour internationale de Justice ».

IV. Éducation axée sur la Terre

66. Entre juillet 2018 et juillet 2019, les programmes formels et informels d'enseignement ont continué de promouvoir une éducation axée sur la Terre, d'élargir le débat sur les droits de la nature et de renforcer la collaboration et la coopération entre les divers acteurs du programme Harmonie avec la nature. De nombreux établissements d'enseignement ont introduit des programmes d'études en relation avec la jurisprudence de la Terre, l'approche de la Terre nourricière et les droits de la nature ou renforcé les programmes existants en la matière à tous les niveaux.

67. L'éducation, la lutte contre les changements climatiques et l'implication de la société civile font toutes partie intégrante de la réponse collective. Les activités de mobilisation du public continuent de se diversifier, mais elles ont toujours pour objectif commun de mieux faire connaître et comprendre cet enjeu. Il existe une abondance de documents écrits et audiovisuels qui permettent aux étudiants et aux intellectuels de se tenir au courant de l'évolution du paradigme juridique.

A. Éducation formelle

68. À Santa Fe (Argentine), la faculté de droit et de sciences sociales de l'Université nationale du Littoral continue d' étoffer ses programmes et ses cours en ligne sur les droits de la nature. Certains en sont à leur troisième ou quatrième édition. Pendant le trimestre d'hiver, l'Université a organisé un séminaire portant sur les changements climatiques et les droits de l'Amazonie et des générations futures.

69. En 2016, la branche australienne de l'Earth Law Alliance a introduit à la Griffith Law School le premier cours universitaire sur la jurisprudence de la Terre enseigné au pays. Le cours a été offert chaque année depuis et il sera donné de nouveau en novembre 2019. À l'Université de Nouvelle-Galles-du-Sud, deux bourses de doctorat à temps plein couvrant la période 2019-2021 ont été créées pour permettre aux étudiants de mener des recherches sur les droits de la nature. L'initiative s'inscrit dans une tendance croissante à produire des études sur le sujet.

70. La faculté de droit de l'Université Southern Cross (Australie) propose un cours portant sur la jurisprudence écologique en partenariat avec le programme Harmonie avec la nature.

71. Au Bangladesh, les manuels scolaires utilisés à tous les niveaux de scolarité sensibilisent les enfants à la façon dont les actions humaines contribuent aux changements climatiques et proposent des moyens de les combattre. Depuis 2009, dans le cadre d'une transition visant à favoriser l'harmonie avec la nature, le Gouvernement a mis en œuvre avec succès un programme de service national ayant pour but de sensibiliser les citoyens aux enjeux climatiques et de former des entrepreneurs qualifiés capables de créer des entreprises respectueuses de l'environnement utilisant des énergies propres et renouvelables.

72. Le programme de doctorat en droit de l'Université de Marília, à São Paulo (Brésil), a inclus le thème des droits de la nature dans un cours portant sur les théories du développement afin de susciter les débats et d'encourager la rédaction d'articles scientifiques en collaboration avec des professeurs et des étudiants de l'Université fédérale du Mato Grosso do Sul.

73. L'établissement Faculdades de Campinas, au Brésil, a intégré un cours sur des sujets liés à l'ordre du jour des Nations Unies dans le programme officiel de premier cycle en relations internationales. Au cours du premier semestre de 2019, des étudiants ont assisté à des cours et à des débats sur le thème de l'harmonie avec la nature et étudié les concepts de l'économie et des pratiques écologiques. Ces travaux ont débouché sur la rédaction d'un livre électronique portant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et faisant la promotion d'une culture de la paix et des tendances récentes en matière d'harmonie avec la nature.

74. En 2018, le collège Dante Alighieri, à São Paulo (Brésil), a développé un projet interdisciplinaire centré sur la Terre (mêlant des disciplines aussi variées que la biologie, la chimie, l'anglais, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la physique, le portugais et la technologie). Inspirés par le programme Harmonie avec la nature, quelque 300 élèves, coordonnateurs et enseignants ont travaillé sur le projet, utilisant des textes et du matériel de diffusion et s'appuyant sur des discussions pour contextualiser la question. Les produits finaux développent les solutions aux problèmes urbains du Brésil présentées par les élèves et témoignent du succès du projet.

75. En Bolivie, le programme d'éducation à la décolonisation interculturelle combine les connaissances et la sagesse des nations autochtones locales avec les connaissances scientifiques occidentales modernes tout en reconnaissant les contributions et les forces de chacune. Ce programme international a été mis en œuvre dans sept pays d'Amérique latine ainsi qu'au Ghana, en Inde, au Sri Lanka et au Zimbabwe dans le cadre du programme COMPAS (Comparing and Supporting Endogenous Development), un programme de coopération Sud-Sud.

76. La Bolivie a également mis le thème de la décolonisation interculturelle au programme de toutes les universités publiques. Les universités de San Simón et de San Andrés ont piloté les efforts avec le soutien de la Direction suisse du développement et de la coopération. Quelque 284 étudiants ont été formés au niveau technique et 247 au niveau du premier cycle et des cycles supérieurs. Ils ont participé à la communication des résultats aux administrations locales afin d'améliorer la prise de décisions concernant les changements climatiques.

77. En 1991, la Cour suprême de l'Inde a formulé des directives sur l'éducation écologique et, en 2003, elle a publié des directives nationales à l'intention des établissements d'enseignement. Plus de 300 millions d'étudiants fréquentant 1,3 million d'écoles et plus de 600 universités ont ainsi reçu une formation obligatoire sur l'environnement et les changements climatiques. Le « Science Express Climate Action Special », une exposition scientifique mobile innovante montée sur un train de 16 wagons, a été visité par plus de 15 millions d'écoliers sur une période de 16 ans.

78. Aux Pays-Bas, le Laboratoire des générations futures a lancé, en collaboration avec l'Université de Nyenrode, un projet de recherche portant sur la personnalité juridique de la mer des Wadden et s'étalant d'octobre 2018 à la fin de 2019.

79. En avril et en mai 2019, en République de Corée, People for Earth a tenu une nouvelle série de conférences sur la jurisprudence de la Terre en partenariat avec le Pro Bono Center of One Law Partners. Le thème de cette série était : « La jurisprudence de la Terre de A à Z ». L'événement, qui a lieu tous les trimestres, s'adresse aux membres du personnel judiciaire, aux avocats et aux étudiants en droit. Il est accrédité par la Korean Bar Association et joue un rôle important dans la réforme des systèmes de gouvernance. Les conférences portent par exemple sur la perspective de la jurisprudence de la Terre dans le droit constitutionnel et le droit économique et sur la portée et l'orientation de ce type de jurisprudence.

80. En Nouvelle-Zélande, l'Université de Canterbury a encore étoffé le contenu des modules portant sur la jurisprudence de la Terre et les droits de la nature, notamment ceux du cours de droit des ressources naturelles, en juillet 2019, et ceux du cours de droit comparé, en mars 2019.

81. Au Nigéria, tout au long de 2019, la faculté de droit de l'Université de Benin City traitera des questions relatives aux droits de la nature dans les cours de droit international de l'environnement enseignés dans le cadre des programmes de premier et de troisième cycles.

82. En Espagne, en septembre 2018, l'Université de Valence a élargi le programme de sa maîtrise en droit constitutionnel pour y inclure les thèmes de l'adoption des droits de la nature et du nouveau constitutionnalisme latino-américain. Dans le cadre du projet européen Erasmus+ (OPT-IN), qui porte sur des sujets liés à la paix, à la nature et à l'interculturalité, l'Université de Castilla-La Mancha a offert, en juillet 2019, un module sur les droits environnementaux et les droits de la nature. Le module s'inscrit dans un cours de spécialisation portant sur la justice constitutionnelle et l'interprétation et l'application de la Constitution.

B. Éducation informelle et participation du public

83. L'Australian Peoples' Tribunal for Community and Nature's Rights, créé par la branche australienne de l'Earth Law Alliance, réunit des experts ayant pour mandat d'examiner les cas présentés par des citoyens et des juristes spécialistes des questions d'environnement sur les questions touchant à la destruction des écosystèmes en Australie.

84. En Belgique, cet enjeu suscite un intérêt de plus en plus marqué : plusieurs articles d'opinion reconnaissant à la nature des droits explicites ont en effet été publiés dans les journaux nationaux. Le thème est par ailleurs repris dans les ouvrages juridiques par des auteurs comme Hendrik Schoukens.

85. Le Conseil de la justice fédérale du Brésil et les universités fédérales de Ceará, Santa Catarina et Goiás ont conclu un accord de coopération technique visant à soutenir le programme Harmonie avec la nature. L'objectif de l'accord est d'établir des partenariats internationaux dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de l'édition afin de renforcer les initiatives mondiales visant à favoriser l'harmonie avec la nature.

86. À l'occasion de la Journée internationale de la Terre nourricière, le 22 avril 2019, un dialogue sur le thème de l'harmonie avec la nature a eu lieu au Tribunal fédéral suprême, à Brasilia, sous la présidence du juge Edson Fachin. Le dialogue a été organisé par le Conseil fédéral de la justice du Brésil à l'intention des juges et des

magistrats du système judiciaire brésilien. Il portait sur le rôle que devraient jouer les cours constitutionnelles dans la transition vers le paradigme de l'harmonie avec la nature⁷.

87. En 2019, l'Université de Farias Brito, à Fortaleza (Brésil), a proposé d'inclure les droits de la nature dans la discipline du droit constitutionnel de l'environnement et de soutenir le programme Harmonie avec la nature au moyen de matériel audiovisuel.

88. En collaboration avec MAPAS, le conseiller municipal de São Paulo (Brésil), Caio Miranda, cherche à mettre en place un programme d'éducation écologique à l'intention des écoles publiques. Le programme, appelé « Ambassadeurs de la nature », met notamment l'accent sur la jurisprudence de la Terre. Les résultats du projet seront présentés en décembre 2019 par de jeunes participants lors d'une réunion annuelle qui sera organisée par l'ONG Objectif Sciences International à l'Organisation des Nations Unies à Genève.

89. Du 5 au 9 septembre 2019, l'établissement d'enseignement supérieur Faculdades de Campinas accueillera, avec l'appui du programme Harmonie avec la nature et de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (qui organise une simulation internationale des Nations Unies), sa sixième conférence Simul'ONU. Des lycéens et des étudiants universitaires débattront du thème de l'harmonie avec la nature. La conférence Simul'ONU organisée par Faculdades de Campinas permet de sensibiliser les étudiants latino-américains afin qu'ils puissent, d'ici 2030, jouer un rôle de premier plan dans la promotion de modes de vie en harmonie avec la nature auprès de leurs communautés.

90. Au cours du premier semestre 2019, Faculdades de Campinas a réuni un groupe d'étude sur le thème de l'harmonie avec la nature afin de mieux comprendre la signification de cet enjeu et de faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les participants ont rédigé un résumé des discussions, participé à des activités de sensibilisation à l'intention des élèves du secondaire et interagi en ligne avec des experts du Réseau de savoirs pour l'harmonie avec la nature. L'établissement créera un deuxième groupe d'étude à l'automne 2019.

91. En 2019, à Montréal (Canada), le partenariat « Economics for the Anthropocene » (Une économie pour l'ère anthropocène) et le projet « Leadership for the Ecozoic » (Initiative pour l'ère ézoïque), deux initiatives de l'Université McGill, ont organisé, en collaboration avec l'Ecological Law and Governance Association et d'autres organisations, une série de séminaires mensuels en ligne portant sur le droit de l'environnement et la gouvernance écologique. En mai 2019, la Société canadienne d'économie écologique a tenu sa conférence biennale sur le thème des économies du changement à Waterloo, en Ontario. Les participantes et participants ont notamment pu assister à une présentation spéciale portant sur les enjeux et les avancées du droit écologique.

92. Le 25 juin 2019, la Vice-Ministre costaricienne de l'environnement a entamé des consultations avec la Fondation Gaia en vue d'intégrer le projet Mother Earth Peace Path and Wellness Tourism au système national de conservation, qui comprend 32 parcs nationaux et plusieurs dizaines de sanctuaires et de réserves. L'objectif du projet est d'éduquer les visiteurs sur les enjeux des changements climatiques et les droits de la nature et de promouvoir la signature de l'Accord sur la Terre nourricière pour la paix et le bien-être.

93. Le 21 juin 2019, à l'occasion de la Journée internationale du yoga, l'Université du Costa Rica a inauguré un programme éducatif sur le thème de l'harmonie avec la

⁷ www.harmonywithnatureun.org/dialogues (en anglais seulement).

nature afin de promouvoir la jurisprudence de la Terre, les principes de l'évolution consciente de la Terre nourricière et la responsabilité individuelle dans la lutte contre les changements climatiques. Le programme favorise en outre la mise en œuvre de l'Accord sur la Terre nourricière pour la paix et le bien-être.

94. Le premier congrès international sur le bien-être et le tourisme thermal s'est tenu du 31 août au 2 septembre 2018 à La Fortuna, au Costa Rica. Les participants ont signé un manifeste dans lequel ils demandent aux autorités d'élaborer un modèle de tourisme de bien-être qui promeut la jurisprudence de la Terre en s'appuyant sur le concept d'équilibre holistique. Le Costa Rica a également accueilli la sixième réunion internationale du Conseil national brésilien de la recherche et des études de troisième cycle en droit, en association avec l'Université nationale du Costa Rica. La réunion était axée sur les droits de la personne, le constitutionnalisme et la démocratie, la durabilité et les droits de la nature.

95. Plusieurs événements axés sur les droits de la nature ont eu lieu au Chili. Le 17 avril 2019, une conférence sur les droits de la nature a été organisée à Valparaíso par le Centre de recherche et d'esthétique latino-américaine de l'Université du Chili, la municipalité de Valparaíso et le mouvement chilien en faveur des droits de la Terre nourricière. À Alto Hospicio, dans la région de Tarapacá, un écoparc, soit un modèle reproductible de jardin urbain conçu avec des matériaux recyclés, a été inauguré le 25 avril 2019 afin de souligner l'urgence de faire appliquer les droits de la nature dans la région. Il s'agit d'une initiative de la municipalité d'Alto Hospicio, de l'ONG Manito Verde et du collectif des femmes du désert. Le Conseil des visions, un événement axé sur la création de mouvements en faveur des droits de la nature dans le nord du Chili, s'est tenu à La Huayca.

96. À Ahuachán (El Salvador), l'organisation Sí por los Derechos de la Naturaleza a organisé, le 8 juin 2019, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, une discussion sur les droits d'exploitation forestière et la jurisprudence de la Terre. Plus de 200 étudiants de la région ont été invités à participer, l'objectif étant d'encourager la mobilisation future et d'informer le public sur les droits de la nature.

97. En mars 2019, un projet de coopération éducative a été présenté au Pape François, au Vatican, par l'organisation Instituto Casa Comum, qui représente plusieurs pays et cultures d'Amérique latine. En vertu de ce pacte, la Pachamama, ou Terre nourricière, est reconnue comme une entité vivante et un sujet de droit dont il convient de respecter la dignité et comme l'un des principaux axes de la coopération.

98. En juin 2019, l'Ecological Law and Governance Association et le groupe de spécialistes de l'éthique de la Commission mondiale du droit de l'environnement de l'UICN ont présenté des exposés sur les principes clefs de l'harmonie avec la nature lors de la vingt-septième réunion du Global Ecological Integrity Group, qui s'est tenue à l'Université de Trieste. Le Global Ecological Integrity Group est un groupe interdisciplinaire qui considère l'intégrité écologique ainsi que la démocratie et la jurisprudence de la Terre comme des composantes essentielles de la vie en harmonie avec la nature et qui s'est donné pour mission d'en faire la promotion.

99. En 2019, l'Earth Law Center a obtenu, en collaboration avec une coalition d'éminents universitaires et praticiens du droit de l'environnement, un contrat avec Wolters Kluwer pour la publication d'un manuel sur le droit de la Terre. L'ouvrage couvrira divers sujets en lien avec les droits de la nature et les mouvements connexes, y compris les droits des animaux, les droits de la personne liés à l'environnement et la doctrine de la fiducie d'intérêt public.

100. En France, le 18 novembre 2018, la Compagnie des matins bleus, une association sans but lucratif, a lancé un appel mondial en faveur de la rédaction d'une déclaration universelle des droits de l'arbre ainsi que d'une convention internationale

des droits de l'arbre. La déclaration a été présentée à l'Assemblée nationale française le 5 avril 2019, à l'occasion d'un colloque consacré à la préservation des arbres remarquables. Une campagne de pétition en ligne a ensuite été lancée le 18 mai 2019.

101. La conférence internationale sur la nature en tant que sujet de droit et les répercussions de cette perspective sur la souveraineté, la responsabilité et les conflits sociaux, organisée en novembre 2018 par l'Université L'Orientale de Naples (Italie), présentait une comparaison des mouvements de défense des droits de la nature, des protections constitutionnelles et des approches autochtones de la nature et des droits des animaux dans l'Union européenne et sur le continent américain.

102. En janvier 2019, la faculté de droit de l'Université Queen's de Belfast (Irlande) a réuni les membres de la branche nord-irlandaise de l'organisation Friends of the Earth et du Community Environmental Legal Defense Fund afin d'examiner les possibilités de mobilisation en faveur des droits de la nature en Irlande du Nord et au Royaume-Uni.

103. Depuis 2018, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) se prépare pour le Congrès 2020, qui se tiendra à Marseille (France). Le groupe de spécialistes de l'éthique de la Commission mondiale du droit de l'environnement a présenté, en collaboration avec le Comité français de l'UICN et avec le soutien de 13 organisations membres, une proposition fondamentale fondée sur la jurisprudence de la Terre et visant à orienter, à tous les niveaux, la planification du Congrès 2020. L'un des thèmes clefs sera « Soutenir les droits et assurer une gouvernance efficace et équitable », un thème autour duquel s'articule, entre autres, l'obligation de protéger la nature.

104. Le colloque annuel de l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN a eu lieu en juillet 2018 à l'Université de Strathclyde, en Écosse. Les exposés, présentés par 60 membres de la Commission mondiale du droit de l'environnement, ont porté entre autres sur les droits de la nature.

105. En novembre 2018, à Charm el-Cheikh (Égypte), des scientifiques et des représentants des pouvoirs publics et de la société civile ont mené un dialogue science-politique sur le rôle du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le dialogue avait pour thème « Vivre en harmonie avec la nature d'ici 2050 ». Parmi les participants figuraient la Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN, l'Union internationale des sciences biologiques, la Commission européenne, le mécanisme d'interface science-politique de l'Union européenne sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'Institut interaméricain de recherche sur les changements planétaires et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

106. Les branches roumaines des organisations Nature's Rights et Pachamama ont fait la promotion de la jurisprudence de la Terre et du concept des droits de la nature dans un certain nombre d'écoles, de collèges et d'universités du pays, dont l'académie d'études économiques de Bucarest, le collège sportif de Clinceni et le collège national Avram Iancu.

107. La branche tanzanienne de l'organisation Nature's Rights collabore avec six districts de la région de Kagera pour mener des initiatives d'éducation écologique dans les écoles locales. Des formations sur la vie en harmonie avec la nature sont notamment offertes aux enseignants et aux populations locales.

108. Le 7 décembre 2018, la faculté de droit de l'Université de Canterbury (Nouvelle-Zélande) a accueilli, avec le soutien de la New Zealand Law Foundation, un atelier de recherche en droit comparé portant sur le droit à l'eau et les peuples autochtones. Des experts du monde entier ont discuté des droits à l'eau des Autochtones et du rôle de la reconnaissance des droits des cours d'eau.

109. Plusieurs fondations, notamment Conservation of Nigerian Rivers, River Ethiope Trust Foundation et Alltime Environmental Care Limited, ont lancé une campagne nationale sur la jurisprudence de la Terre. L'objectif est de mieux faire connaître les droits de la nature et d'en faire la promotion au Nigéria. À partir du 22 avril 2020, un dialogue interactif sur le thème de l'harmonie avec la nature sera organisé annuellement à l'échelle du pays.

110. La République de Corée a accueilli la première conférence internationale sur la culture écozoïque organisée par l'organisation People for Earth. L'événement, qui s'est tenu du 12 au 14 octobre 2018 et qui portait sur la transition écologique dans la péninsule coréenne et en Asie de l'Est, a réuni 150 experts nationaux et internationaux. Les participantes et participants se sont intéressés aux efforts déployés actuellement dans les domaines de la protection mondiale de l'environnement, de l'économie sociale et des villes durables et ont cherché à établir des liens entre les changements survenus dans la péninsule coréenne, en Chine et au Japon, d'une part, et les valeurs et les pratiques d'une civilisation écologique, d'autre part. On peut citer, parmi les thèmes abordés lors la conférence, les efforts déployés en vue d'une transition systémique de la civilisation, la recherche de systèmes économiques écologiques alternatifs et le rôle futur de l'écoculture et de la formation continue.

111. La deuxième conférence internationale pour la culture écozoïque organisée par People for Earth aura lieu du 20 au 22 septembre 2019 à Chuncheon, dans la province du Gangwon. Elle portera sur le rétablissement de la justice de la Terre et le rôle de l'Asie de l'Est. On y parlera notamment de l'avenir du concept d'harmonie avec la Terre ; des objectifs de développement durable de l'ONU et du développement de la jurisprudence de la Terre à l'échelle internationale ; des droits de la nature et de l'avenir de la zone démilitarisée dans la transition vers un nouveau paradigme durable.

112. En janvier 2019, le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, l'Institut de recherche pour le développement et le Centre international de droit comparé de l'environnement ont organisé une convention régionale sur les droits de l'océan Pacifique. L'événement a donné le coup d'envoi d'études visant l'élaboration et l'adoption, à l'horizon 2020, d'une résolution reconnaissant l'océan Pacifique comme une entité juridique dotée de droits.

113. Aux Philippines, l'ONG Philippine Misereor Partnership Inc. rédige, en collaboration avec National Secretariat for Social Action/Caritas Philippines, l'organisme de la Conférence des évêques catholiques des Philippines chargé du développement et de la défense des droits, une loi reconnaissant les droits légaux de la Terre mère.

114. En 2019, des chercheurs de l'Université d'Oviedo (Espagne) qui travaillent sur le thème de l'harmonie avec la nature ont réclamé la publication d'un manifeste sur la reconnaissance des droits de la nature dans la revue *Science*.

115. En février 2019, le Centre d'études du droit de l'environnement de l'Université Rovira i Virgili, à Tarragone (Espagne), a organisé un séminaire sur les droits de la nature en collaboration avec l'Université d'Hiroshima. En juin 2019, le Centre a accueilli le IV^e Colloque de Tarragone sur le droit international de l'environnement, un forum qui permet à des particuliers de présenter leurs recherches et leurs travaux sur la reconnaissance des droits de la nature et d'en discuter avec d'autres.

116. La Suède a tenu, les 10 et 11 mai 2019, sa deuxième conférence internationale sur les droits de la Terre, qui était consacrée aux droits de la nature. Une audience a été organisée pour aborder la question de la reconnaissance des droits du lac Vättern, la deuxième plus grande étendue d'eau douce de Suède. Les participantes et participants ont adopté une déclaration sur les droits du lac Vättern et créé, au sein de

la Global Alliance for the Rights of Nature, une plateforme de coordination des campagnes menées partout sur le continent européen en vue de l'adoption de lois relatives aux droits de la nature.

117. En Suisse, une pétition a été lancée en juillet 2018 par l'ONG Rights of Mother Earth afin d'encourager l'ONU à rédiger formellement une déclaration universelle des droits de la Terre nourricière. La campagne avait recueilli plus de 260 000 signatures en mai 2019. L'objectif est d'en récolter un million d'ici 2020. En décembre 2018, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Rights for Mother Earth et Objectif Sciences International ont organisé la première marche pour la rédaction d'une déclaration des droits de la Terre mère à l'Organisation des Nations Unies à Genève.

118. Objectif Sciences International a en outre accueilli sa septième conférence internationale annuelle sur les droits de la nature. L'événement, qui a rassemblé plus de 30 intervenants issus de réseaux œuvrant en faveur d'initiatives relatives aux droits de la nature, s'est tenu à Genève du 10 au 13 décembre 2018. La prochaine conférence aura lieu du 9 au 11 décembre 2019.

119. Objectif Sciences International a également organisé plusieurs colonies de vacances scientifiques, appelées « rencontres d'excellence », en vue de permettre aux jeunes de contribuer à des projets de recherche réels en lien avec les droits de la nature. L'objectif de ce programme est de donner aux personnes les moyens d'agir de façon responsable envers la Terre nourricière.

120. En juin 2018, aux Pays-Bas, le Parlement des choses a lancé le projet culturel « Ambassade de la mer du Nord » afin d'étudier la possibilité d'octroyer la personnalité juridique à l'étendue d'eau. Une série de conférences portant notamment sur le droit à une eau non polluée, les droits de l'écosystème de la mer des Wadden et la personnalité juridique de l'eau a été organisée en juillet 2019 par les instigateurs du projet.

121. Le rapport intitulé « Recognizing rights of Mother Earth: entrenching Earth jurisprudence in Uganda » (Reconnaître les droits de la Terre nourricière : ancrer la jurisprudence de la Terre en Ouganda) a été publié en novembre 2018 en Ouganda. Il s'inscrit dans une stratégie de renforcement des capacités des juristes et des magistrats, notamment en ce qui concerne la défense des droits de la nature devant les tribunaux ougandais.

122. Au Royaume-Uni, en juin 2019, la Fondation Gaia a souligné le dixième anniversaire du décès de Thomas Berry, connu comme le « père de la jurisprudence de la Terre ». Le mouvement African Earth Jurisprudence a ainsi participé à la publication de billets sur les médias sociaux et d'un article interactif en ligne visant à démystifier la jurisprudence de la Terre, ainsi qu'à l'organisation d'interviews dans les journaux et à la télévision, atteignant ainsi un public mondial.

123. Le lectorat et l'influence de *The Ecological Citizen*, une revue internationale à comité de lecture enregistrée au Royaume-Uni, continuent de s'accroître. La revue, qui est explicitement centrée sur la Terre, couvre des sujets comme la jurisprudence de la Terre, le droit axé sur la Terre ainsi que les droits de la nature et de la Terre nourricière.

124. En avril 2019, au Royaume-Uni, la Fondation Findhorn a organisé une conférence sur les changements climatiques et la conscience en collaboration avec Nature's Rights et d'autres organisations. Des présentateurs de renommée internationale se sont exprimés sur la jurisprudence de la Terre, la sagesse autochtone et les droits de la nature.

125. Aux États-Unis, les universités de l'Oregon et de Coastal Carolina mènent un projet visant à cartographier les réseaux transnationaux de promotion des droits de la nature et à déterminer ce qui caractérise les personnes et les organisations qui militent en faveur de la défense de ces droits. Le projet, dirigé par Craig Kauffman et Pamela Martin, permettra de renforcer les réseaux en question et de générer un ensemble de données sur les organisations de défense des droits de la nature du monde entier.

126. Les initiatives éducatives de la bande des Ojibwés de la réserve de White Earth, au Minnesota, portent essentiellement sur la vie en harmonie avec la nature. On y pratique notamment un enseignement visuel et pratique des méthodes traditionnelles de cueillette et de transformation du riz sauvage. L'objectif est d'utiliser l'éducation sur la sécurité alimentaire et les changements climatiques comme un point de départ pour rétablir l'harmonie avec la nature.

127. Le Conseil mondial des peuples pour les Nations Unies s'associe au programme Harmonie avec la nature pour présenter, au printemps 2020 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, une première exposition performative sur le réchauffement de la planète créée par Liam Sy Paquemar.

128. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies s'est efforcée de mieux intégrer le thème de l'harmonie avec la nature dans son programme de simulations des Nations Unies. Elle a conclu un partenariat avec Objectif Sciences International et prévu, en partenariat avec l'ONG, des simulations visant à négocier des résolutions sur l'harmonie avec la nature et à dégager un consensus. La première, qui s'est tenue en février 2019, a réuni des lycéens et la seconde, qui aura lieu en octobre 2019, rassemblera des étudiants universitaires.

V. Conclusion

129. La jurisprudence de la Terre, qui s'est développée au cours de la dernière décennie, peut être considérée comme le mouvement juridique du XXI^e siècle ayant connu la croissance la plus rapide. La conséquence la plus importante de la reconnaissance de l'interdépendance qui existe entre l'être humain et le reste du monde a sans doute été de faire du monde non humain un sujet juridique. Un certain nombre de juridictions ont ainsi adopté des dispositions constitutionnelles, lancé des initiatives législatives ou formulé des décisions judiciaires reconnaissant les droits naturels de la Terre.

130. L'élaboration d'une approche accordant une place centrale à la Terre s'appuie aujourd'hui sur une réforme de la formation juridique et de la doctrine, comme en témoigne la croissance rapide des programmes d'études pédagogiques dans les collèges et les universités du monde entier. Les étudiants reçoivent ainsi un enseignement formel sur le sujet ou y sont exposés dans un cadre informel (groupes d'étude, ateliers, séminaires et conférences, par exemple).

131. L'éducation, la lutte contre les changements climatiques et la société civile sont étroitement liées et s'inscrivent dans la réponse collective qu'il convient d'apporter à la nécessité d'opérer une transition vers un paradigme centré sur la Terre. Les différentes approches juridiques rejettent toutes l'anthropocentrisme et la primauté et l'exceptionnalisme de l'être humain au sein du réseau de relations par lesquelles se définit l'environnement.

132. De nombreuses organisations non gouvernementales et associations de la société civile ont en outre lancé des campagnes et rédigé des déclarations sur les droits de la nature, engageant l'Organisation des Nations Unies à rédiger une déclaration universelle des droits de la Terre nourricière qui reflète la mobilisation mondiale

croissante en faveur de la protection de la planète et des générations futures de toutes les espèces.

133. Façonné par les plus anciennes traditions jurisprudentielles de l'humanité, le paradigme centré sur la Terre est fondamentalement pluraliste. L'harmonie avec la nature exige le respect, la protection et le maintien de la diversité, celle des écosystèmes, des paysages terrestres et marins, mais aussi des cultures et des traditions. La vie en harmonie avec la nature suppose en outre de savoir apprécier les nombreuses façons d'être que la vie – la vie humaine, mais aussi toutes les autres formes de vie – a imaginées.

VI. Recommandations

134. Les lourdes conséquences des activités humaines sur le système terrestre sont largement reconnues par l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales, la communauté scientifique internationale, les chefs spirituels, les notables, les chefs autochtones, ainsi que par d'autres acteurs concernés partout sur la planète. Face à la détérioration rapide des écosystèmes naturels et à la menace existentielle que font peser les changements climatiques sur toutes les espèces, la population mondiale multiplie les appels en faveur de l'adoption d'une déclaration universelle des droits de la Terre nourricière. L'Organisation est résolue à rester au fait des réformes et des mesures récemment adoptées et à venir en matière de droit, de politiques publiques, d'éducation et de mobilisation du public afin de favoriser une transition juste vers un paradigme axé sur la Terre. En conséquence, les États Membres souhaiteront sans doute examiner les recommandations suivantes :

a) Engager un dialogue formel entre universitaires, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile concernant l'élaboration d'une déclaration universelle des droits de la Terre nourricière qui reflète la mobilisation mondiale croissante et les appels en faveur de la protection de la planète et des générations futures de toutes les espèces. Une telle déclaration offrira des repères moraux permettant de guider l'humanité vers une meilleure compréhension de la vie en harmonie avec la nature. La législation sur la jurisprudence de la Terre adoptée dans le monde entier peut servir de cadre à un tel dialogue, qui peut par ailleurs s'appuyer sur le site Web Harmony with Nature.

b) Encourager l'expansion du Réseau de savoirs pour l'harmonie avec la nature, composé d'experts, d'universitaires et de penseurs, afin de faire progresser la mise en œuvre de modes de vie durables en harmonie avec la nature en poursuivant l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.